

# RÉALISER UN STAGE FACULTATIF EN COURS D'ÉTUDES

---

Vous pouvez réaliser un stage facultatif dans les formations suivantes :

Licence de droit 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années

Licence AES 2<sup>e</sup> année

Licence administration publique 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années

Master 1<sup>e</sup> année



# Quand réaliser un stage facultatif ?

- Pas de stage facultatif possible en licence 1<sup>e</sup> année.
- **Un seul** stage possible au cours de la Licence et **un seul** stage au cours du Master 1
- Les stages doivent être d'une durée minimale de une semaine et d'une durée maximale de six semaines
- Possibilité de fractionner le stage (au sein d'une même entreprise)
- Pas de stage pendant les périodes de fermetures de l'Université

# Comment trouver un stage ?

- Réponses à des offres de stages (sur le site internet des entreprises)
- Sites spécialisés en recherche d'emploi ou de stage
  - Via la plateforme professionnelle Unicaen :  
[www.unicaen.fr/careercenter](http://www.unicaen.fr/careercenter)
- Réseau personnel
- Candidatures spontanées

# Le choix de l'enseignant référent

- Choix obligatoire d'un enseignant référent, enseignant-chercheur au sein de l'UFR de droit, AES et administration publique.

# Comment créer une convention de stage

- Avec l'application Pstage, accessible à partir de votre compte numérique
- Guide d'utilisation disponible sur le site de la Faculté de Droit, onglet « Formations », « Stages et emplois »

# 1<sup>e</sup> étape

## Accéder à son compte numérique

- Vous pouvez accéder à Pstage via votre compte numérique à partir de l'adresse suivante :  
<https://moncomptenumerique.unicaen.fr/>

Toutes informations utiles sur <https://www.unicaen.fr/vie-de-campus/vie-numerique/compte-numerique/>

- Identifiez-vous avec votre numéro d'étudiant – compte numérique
  - Aller dans l'onglet « Services »
    - puis « Etudes »

## 2<sup>ème</sup> étape : La saisie

- ***Avant de commencer la saisie de votre convention, vous devez avoir en votre possession les données suivantes :***
- Informations personnelles :
  - numéros étudiant et de sécurité sociale
- Informations de l'organisme d'accueil :
  - numéro de SIRET, coordonnées postales, effectifs et statut juridique
- Informations sur le tuteur professionnel :
  - Nom, prénom, fonction et service
- Un tuteur pédagogique :
  - Enseignant référent de la faculté de droit
- La thématique et les missions principales :
  - Thématique à définir avec votre tuteur professionnel et pédagogique

# Information utile

- Si vous n'avez pas sollicité l'organisme d'accueil pour l'obtention du numéro SIRET, il vous est possible de l'obtenir sur les sites indiqués ci-dessous :
- <http://manageo.fr>
- <http://www.aef.cci.fr>
- <http://www.societe.com>
- <http://www.pagespro.fr>
- <http://www.infogreffe.fr>
- <http://www.bottin.fr>



## 3<sup>ème</sup> étape : l'envoi et la vérification

- Une fois toutes ces informations saisies sur l'application Pstage, cliquez sur le bouton Envoyer
- Le gestionnaire de scolarité est alerté automatiquement. Il vérifie la convention et la transmet au tuteur pédagogique pour validation du sujet de stage.

## 4<sup>ème</sup> étape : l'impression

- Une fois votre convention validée, vous recevrez un mail sur votre boîte Zimbra.
- Vous devez éditer la convention en 3 exemplaires.
- Vous munir d'une attestation de responsabilité civile (voir diapo suivante).

## 5<sup>ème</sup> étape : « Le circuit des signatures »

- Vous pourrez alors engager « le circuit des signatures » :
  - Vous,
  - le tuteur professionnel,
  - le directeur de l'organisme d'accueil avec apposition du tampon de l'entreprise.
- Après avoir obtenu les signatures des mentionnés ci-dessus, vous retournerez l'attestation de responsabilité civile et les trois exemplaires de la convention signés au gestionnaire de scolarité (bureau DR 205) **au moins trois semaines avant le début du stage** afin qu'il obtienne les signatures suivantes :
  - le tuteur pédagogique,
  - le doyen

# Informations complémentaires

- Les conventions de stage doivent être obligatoirement signées de toutes les parties **avant le début du stage**
- Lorsque tous les exemplaires de la convention seront signés et déposés auprès du service de scolarité (DR205), le gestionnaire procédera à la validation définitive de votre convention dans Pstage

**BON STAGE !**